

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ECOFI FLEXIBLE

**Code ISIN :** FR0007475504

**FIA soumis au droit français**

**Société de gestion :** ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

### Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur un horizon de placement de trois ans, la performance d'un portefeuille largement diversifié en actions et instruments de taux de la zone Euro et/ou de l'OCDE à travers une exposition du portefeuille fluctuante et dynamique, qui varie en fonction des conditions de marché et des perspectives macro-économiques.

De nature discrétionnaire, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois la performance du FCP pourra être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite suivant : 50% EuroMTS 3-5 ans (cours de clôture et coupons réinvestis) + 50% Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis).

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Engagée ». Le processus ISR, de type inclusif, repose sur deux filtres successifs :

(i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (par exemple pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, prévention et lutte contre la corruption, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en santé et éducation). Cette note est comprise entre 0 et 10 et l'univers des émetteurs notés est décomposé en déciles : à chaque émetteur est donc attribué un numéro de décile en fonction du classement de sa notation ESG dans l'univers des émetteurs notés ;

(ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5.

Le filtre « ISR Engagé » conduit à sélectionner les émetteurs les mieux notés sur leur performance ESG (note ESG comprise dans les cinq premiers déciles) et qui ne font l'objet d'aucune controverse forte ou majeure (de niveaux 4 et 5).

Les investissements en titres émis par des Etats non notés ou les plus mal notés (note ESG comprise entre les déciles 9 et 10) et par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires » sont également exclus.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la politique de gestion est discrétionnaire. Le portefeuille est largement diversifié sur les grandes classes d'actifs au sein des marchés de la zone Euro et/ou de l'OCDE et bénéficie de la stratégie de gestion proposée par Ecofi Investissements en fonction des perspectives macro-économiques, déterminant ainsi l'allocation d'actifs adéquate. La gestion a un caractère actions en cas d'anticipation à la hausse de cette classe d'actifs, ou taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations de crises ou de troubles. La sélection des valeurs composant la poche actions repose sur un outil d'allocation statistique développé par la société de gestion prenant en compte la performance des valeurs de l'univers filtré, leur volatilité et les corrélations entre elles afin de retenir les valeurs dont le comportement se rapproche de l'indice Euro Stoxx.

Le portefeuille peut être exposé, en direct et jusqu'à 100% maximum de son actif net, aux marchés actions négociées sur les marchés réglementés et/ou organisés des pays de la zone Euro, de toutes capitalisations et de tout secteur économique. Toutefois, les investissements en petites capitalisations (entreprises dont la capitalisation

### Profil de risque et de rendement

#### Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie. Le FCP est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition diversifiée aux marchés action et obligataire de la zone Euro. Son profil rendement / risque est médian.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

boursière est inférieure à 150 millions d'euros) ne peuvent excéder 10% maximum de l'actif net. Le FCP est également investi, jusqu'à 100% maximum de son actif net, en instruments de taux (obligations classiques, obligations convertibles et/ou échangeables, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire), libellés en euros et émis par un Etat souverain et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro et/ou OCDE.

La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est essentiellement investi en titres de créance de catégorie « investissement » dits « Investment Grade » (par exemple de notation supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Toutefois, le portefeuille pourra être investi en titres non notés ou relevant de la catégorie « spéculative » dits « High Yield » dans la limite de 10% maximum de l'actif net. En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « -2 » et « +7 ».

Le FCP peut recourir à des contrats financiers (instruments financiers à terme), à terme ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à piloter le risque taux et actions (sans recherche de surexposition) dans la zone géographique où le portefeuille est exposé. L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du FCP.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, et, dans la limite de 10% maximum de son actif net, à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou commercialisés en France, relevant des classifications AMF « monétaire court terme », « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou sans classification AMF. Ces OPC peuvent être promus ou gérés par Ecofi Investissements ou toute société qui lui est liée.

#### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus et moins-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est supérieure à trois ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvert à Paris. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés à 11h30, chaque jour de bourse ouvert à Paris et sont exécutés à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai d'un jour suivant celui de l'évaluation.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

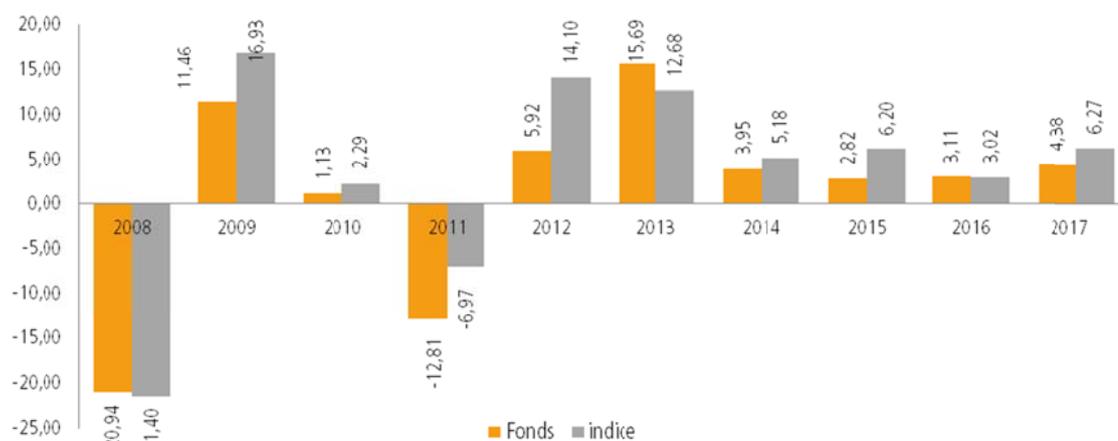
**Risque de contrepartie :** risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion du FIA.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4,00% TTC maximum	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1,86% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet <a href="http://www.ecofi.fr">www.ecofi.fr</a>
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

## Performances passées



Indice de comparaison *a posteriori* : 50% EuroMTS 3-5 ans (cours de clôture et coupons réinvestis - Ticker Bloomberg : EXEB5) + 50% Euro Stoxx (cours de clôture et dividendes réinvestis - Ticker Bloomberg : SXXT).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Le FIA a été créé le 8 octobre 1993.

La devise de référence est l'euro.

## Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont adressés gratuitement, en langue française, dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr).
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion ([www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 Fax : 01.44.88.39.39 email : [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr) ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

**La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

**Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).**

**Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 janvier 2018.**